

Normalisation et néonymie en français moderne

Diane Duquet Picard

Volume 30, numéro 3, septembre 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/003835ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/003835ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Duquet Picard, D. (1985). Normalisation et néonymie en français moderne. *Meta*, 30(3), 257–260. <https://doi.org/10.7202/003835ar>

NORMALISATION ET NÉONYMIE EN FRANÇAIS MODERNE

En associant normalisation et néonymie, nous n'avons nullement l'intention de préconiser la normalisation des terminologies nouvelles (d'origine ou d'appoint) au fur et mesure de leur apparition dans les communications scientifiques ou techniques (CST), mais plutôt une certaine forme de normalisation, au sens d'uniformisation, des procédés de formation terminologique disponibles en français moderne.

Rappelons d'abord que c'est seulement depuis quelques années que les spécialistes de la langue se préoccupent du fonctionnement de ce qu'il est convenu d'appeler les langues de spécialités. Ce sont en tout premier lieu les spécialistes de domaines qui ont commencé à s'interroger sur les moyens à prendre pour que la langue exprime sans la trahir la pensée scientifique. Que l'on songe aux efforts d'un Linné ou d'un Lavoisier pour tenter de systématiser la terminologie de leurs domaines, ou encore, plus près de nous, à Lotte ou Wüster qui furent amenés à proposer des méthodes de travail pour atteindre ce but. Après la Deuxième Guerre mondiale, à cause du développement sans précédent de la technologie, des médias et du commerce international, le besoin d'ordonnement et de normalisation des terminologies en usage s'est fait sentir avec acuité ; c'est alors que les spécialistes de la langue ont uni leurs efforts à ceux des spécialistes de domaines pour que puisse s'établir une communication sans équivoque entre les divers usagers des terminologies. Donc, en matière de normalisation terminologique, spécialistes de domaine et spécialistes de la langue travaillent en collaboration depuis près de 40 ans. Toutefois, quand on imagine l'univers terminologique des banques de données rendues accessibles à tous (spécialistes de domaines mais aussi non spécialistes) grâce à la micro-informatique, on peut se demander à quel point cette forme de collaboration a des chances d'être efficace. En effet, comment espérer normaliser des terminologies qui circuleront de par le globe en des temps records ; comment espérer que le « ne le dites plus (ou n'écrivez plus) xyz mais dites plutôt (ou écrivez) abc » reçoive une oreille (ou un œil) attentive ?

Tout comme pour la pollution ou les épidémies, n'y aurait-il pas lieu d'envisager pour la terminologie une certaine forme de prévention qui attaquerait le problème à la source, c'est-à-dire lors de la création terminologique ?

Il nous apparaît quelque peu étrange de constater qu'à titre de spécialistes de la langue, nous intervenons dans un domaine spécialisé, au moment de la normalisation terminologique, pour tenter de modifier des habitudes langagières souvent bien implantées et que nous sommes en général absents de la scène, au moment de la création terminologique, lorsque nos connaissances linguistiques et terminologiques seraient quasi essentielles pour assurer non seulement la qualité linguistique des termes créés mais aussi la systématisme formelle du néonyme avec l'ensemble du réseau notionnel dans lequel il s'insère (hyperonyme immédiat, cohyponymes, hyponymes, antonymes). Jusqu'à présent, la terminologie s'est cantonnée presque exclusivement dans des solutions a posteriori, même en matière de néonymie : collecte des néonymes, stockage, diffusion ; pourtant, à long terme, des solutions préventives s'intégrant dans une véritable politique d'aménagement terminologique présenteraient un avantage certain. Mais comme le terminologue ne peut espérer être présent partout où il y a création terminologique, c'est sur le spécialiste de domaine qu'il faudrait pouvoir compter pour exercer un certain contrôle linguistique sur les terminologies nouvelles.

Guiraud (1968) a abondamment traité de la nécessité de persuader les « savants » d'utiliser un corps de morphèmes (suffixes, préfixes, règles de composition) cohérents et biunivoques où chaque forme correspondrait à un seul sens et chaque sens à une seule

forme. Cette forme d'ordonnement de la terminologie, ou plutôt de ses procédés de création, pourrait s'intégrer à l'activité orthonymique que proposait Alain Rey lors du colloque international de mai 1982 et qui constituerait, en quelque sorte, un préalable à la normalisation terminologique.

Dans les paragraphes qui suivent, nous verrons pourquoi nous jugeons utile d'aménager la néonymie et comment l'on pourrait amorcer le processus.

POURQUOI « AMÉNAGER » LA NÉONYMIE ?

Si nous nous référons à la définition générale que donne *le Robert* du verbe aménager : « disposer et préparer méthodiquement en vue d'un usage déterminé », rien ne s'oppose à ce que nous parlions d'aménager la néonymie comme le faisait d'ailleurs J.-C. Corbeil il y aura bientôt dix ans ; à cet égard, il soulignait que « cette activité créatrice [la néologie] a surtout besoin d'être guidée, organisée, ses résultats inventoriés et mis à la disposition de tout le monde » (OLF 1975 : 3).

L'idée d'aménager la néonymie n'est donc pas nouvelle et depuis la création par l'Office de la langue française d'un réseau de néologie franco-qubécois, une partie de l'aménagement qu'entrevoit J.-C. Corbeil a été concrétisée : les néonymes originaux sont repérés, traités, stockés et diffusés ; des néonymes d'appoint sont proposés pour combler les lacunes terminologiques d'un domaine donné face à une terminologie étrangère mieux pourvue. Toutefois, à notre connaissance, on n'a pas encore entrepris l'étape de l'aménagement qui consiste à *guider* et à *organiser* la néonymie¹ et cette étape, croyons-nous, ne devrait surtout pas être négligée.

Nous insistons sur l'aspect « guide » et « organisation » de l'aménagement néonymique d'abord parce que la formation linguistique des spécialistes de domaines n'a plus ni l'ampleur, ni la diversité qu'elle avait autrefois. Il n'y a pas si longtemps, tous les chercheurs susceptibles d'avoir, un jour ou l'autre, à créer des termes nouveaux dans le cadre de leurs recherches et de leurs publications, avaient fait des études classiques au cours desquelles ils avaient pu se familiariser avec les racines grecques et latine qui ont servi et servent encore à la formation d'un grand nombre de termes scientifiques ; en outre, l'étude de la langue française sous ses aspects tant linguistiques que littéraires occupait une place de choix dans le programme des huit années du cours classique. Par ailleurs, les procédés de formation néonymique ont quelque peu évolué et si, pendant longtemps, on a surtout fait appel aux racines dites nobles, en matière de néonymie, on assiste à l'heure actuelle à une prolifération de dénominations de toutes sortes : télescopiques (mots-valises), asyndétiques, complexes avec joncteurs prépositionnels, sigles, acronymes, unités brachygraphiques (dénominations alpha-numériques du type *code AN 7* en informatique et dénominations « alpha-xénites » du type *effets P Δ* (effets P delta) en génie civil, etc. La manipulation de ces modes de formation relativement nouveaux n'est pas sans problèmes. Mentionnons également les échanges terminologiques interdomaines, c'est-à-dire l'emprunt d'une dénomination en usage dans un domaine donné pour exprimer une notion apparente dans un autre domaine, procédé que Y. Gentilhomme (1973) qualifie d'abusif dans un grand nombre de cas et pour lequel il est d'avis que « quelques précautions élémentaires [permettraient] d'éviter nombre de malentendus » (p. 55). D'où l'importance de sensibiliser les « néonymes » (créateurs de termes autres que terminologiques) aux conséquences éventuelles de l'emprunt interdomaine. Enfin, force nous est de reconnaître que la plupart des terminologies de pointe sont d'origine anglo-saxonne et que la langue anglaise n'a pas nécessairement recours aux mêmes procédés de formation que le français. Quand il s'agit de trouver un équivalent français à un néonyme anglais (que ce soit le traducteur ou le spécialiste qui se documente en anglais mais rédige en français), on a souvent recours au calque ou à la

périphrase quand ce n'est pas à l'emprunt pur et simple ; ce qui fait dire à plusieurs, à tort, que la langue française manque de souplesse.

En résumé, il faut considérer la possibilité d'aménager la néonymie, entre autres pour les raisons suivantes :

- ◆ formation linguistique inadéquate d'un grand nombre de néonymes ;
- ◆ diversité et complexité des modes de formation terminologique disponibles en français moderne ;
- ◆ interférence terminologique interdomaines ;
- ◆ manque de systématisme terminologique à l'intérieur de la plupart des réseaux notionnels des domaines spécialisés ;
- ◆ prolifération néonymique d'origine anglo-saxonne.

COMMENT AMÉNAGER LA NÉONYMIE ?

Si une normalisation officielle s'impose pour résoudre certains problèmes d'ordre terminologique, comme dans le cas de l'affichage public ou de la francisation d'une terminologie industrielle fortement anglicisée, elle serait sans conteste inconsiderée dans le cas de l'aménagement de la néonymie. Toutefois, si l'on ne peut envisager une normalisation officielle en matière de création terminologique, une normalisation non officielle (du type recommandation), c'est-à-dire une uniformisation (ou un aménagement) des procédés de création néonymique, pourrait être considérée. Ainsi, dans le but de guider et d'orienter le néonyme dans une activité pour laquelle il est généralement mal préparé, on pourrait songer à la préparation d'un guide de la néonymie qui comprendrait, par exemple, les éléments suivants :

- présentation et description des différents modes de formation terminologique disponibles en français² ;
- liste des affixes d'origines grecque et latine avec les différentes significations qui leur sont attribuées dans les composés français des vocabulaires spécialisés ainsi que les différentes formes graphiques dans lesquelles ces affixes se réalisent en français (leur polymorphisme). Il faudrait également noter les règles d'utilisation des affixes polymorphiques. Par exemple, l'ensemble des suffixes tirés du latin « *-tionem* » pour désigner une action ou son résultat (-son, -aison, -ison, -oison, -tion, -sion, -ssion, -xion, -ation, -ition, -fication, -faction, -isation) donnent naissance à des variantes terminologiques du type *caséation/caséification* qui pourraient être évitées si l'on connaissait mieux les règles de dérivation du français ;
- identification des affixes pourvus d'une charge sémantique précise (quasi normalisée) dans un domaine donné ; par exemple, en chimie minérale, « -eux » marque l'oxacide le moins oxygéné et « -ique » l'oxacide le plus oxygéné ; en médecine, « -ite » signifie inflammation aiguë, « -ose » indique une affection chronique et « -ome » une tumeur ;
- identification d'affixes peu connus ou peu utilisés en vue de réduire le caractère polysémique et synonymique des affixes surexploités ;
- propositions d'uniformisation et de restriction sémantiques
- propositions d'uniformisation et de restriction sémantiques dans la mesure du possible, les créations fantaisistes de la publicité comme *transmissionologue* (le spécialiste des transmissions) qui risquent de déprécier les dénominations adéquates de même formation (*terminologie/terminologue, sociologie/sociologue, etc.*) ou encore *thanatologue* (l'embaumeur) qui prive de son titre le spécialiste de la thanatologie (l'étude des méthodes d'embaumement) ;
- règles de composition des termes complexes (place du déterminé et du déterminant, rôle des prépositions ou autres joncteurs, création d'une étiquette et non d'une description de la notion, etc.) ;

- présentation de certains critères d'acceptabilité des néonymes, comme par exemple la motivation et la dérivation ;
- mises en garde d'ordre sociolinguistique (dénominations connotatives, taboues, etc.) ;
- aux fins de la traduction et de la francisation, équivalences anglais-français des procédés de formation néonymique les plus courants.

Il va sans dire que l'énumération ci-dessus n'est pas nécessairement exhaustive et que d'autres éléments d'information pourraient être inclus dans un guide de création néonymique à l'usage des non-linguistes. En outre, il serait bon d'inciter les néonymes en puissance à vérifier s'il n'existe pas déjà une dénomination en usage pour la notion qu'ils veulent désigner, surtout en néonymie d'appoint, et à leur donner les moyens de procéder à cette vérification. Même si, à première vue, un tel guide pourrait sembler relativement dense, nous croyons qu'il serait possible de préparer une synthèse de l'information qui soit facilement et rapidement accessible à tout néonyme qui a le souci d'un français technique ou scientifique correct. Nul doute, cependant, que la collecte et le traitement des données préalables à la synthèse finale nécessiteraient un investissement considérable en termes de temps et d'énergie (sans mentionner l'investissement financier...). Quant à la diffusion, il faudrait qu'elle soit aussi vaste que possible afin d'atteindre la majorité des spécialistes de domaines (y compris les publicitaires) qui sont les tout premiers producteurs de terminologie et auxquels il faudrait peut-être songer à donner le goût d'un vocabulaire spécialisé précis, correct et systématique tout au long de leurs études spécialisées.

DIANE DUQUET PICARD

Notes

1. Exception faite des travaux entrepris par l'Office de la langue française en matière de féminisation des titres et appellations d'emploi.
2. On trouvera, bien sûr, une description assez exhaustive des modes de formation lexicale du français dans Guilbert : *la Créativité lexicale* et dans son introduction au *Grand Larousse de la langue française*. Toutefois, ces descriptions concernent l'ensemble de la langue française et pas seulement les vocabulaires spécialisés ; en outre, elles sont d'abord destinées à des linguistes et peuvent donc apparaître relativement complexes au lecteur qui n'a pas une formation linguistique ; enfin, elles n'ont pas été conçues pour une consultation ponctuelle et rapide, comme nous le souhaiterions pour un guide de la néonymie.

BIBLIOGRAPHIE

- DUBOIS, J. et C. (1971) : *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, collection « Langue et langage », Paris, Larousse.
- GENTILHOMME, Y. (1973) : « Interférences de vocabulaire entre deux sciences, linguistique et mathématique », *Langue française*, n° 17, Paris, Larousse.
- GIRSTERM (1983) : *Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie*, Actes du colloque international de terminologie, Université Laval, Québec, mai 1982, Québec Université Laval, Girsterm.
- GUILBERT, L. (1971) : « De la formation des unités lexicales », Introduction, *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse.
- GUILBERT, L. (1975) : *la Créativité lexicale*, collection « Langue et langage », Paris, Larousse.
- GUIRAUD, P. (1968) : *les Mots savants*, collection « Que sais-je ? », n° 1325, Paris, PUF.
- OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1975) : *l'Aménagement de la néologie*, Actes du colloque international de terminologie Lévis (Québec), 29 septembre — 2 octobre 1974, Québec, Éditeur officiel du Québec.